REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Service cantonal de la culture

Mise au concours

Contrats de prestations avec les maisons d'édition

Période 2027-2031

Préambule

Dans le cadre de la politique du livre de la République et canton de Genève, dont le but est de rendre accessible au plus grand nombre une production variée et de qualité dans tous les domaines du livre, le service cantonal de la culture met au concours des contrats de prestations d'une durée de cinq années destinés aux maisons d'édition du canton de Genève.

Les maisons d'édition se situent à un point charnière de la chaîne du livre, entre le moment de la création et celui de la diffusion et de la promotion. Elles s'engagent pour la circulation de l'écrit au sens large, soit la pensée et la création littéraire, mais aussi les œuvres de bande dessinée, d'illustration, d'art, de photographie… Soutenir structurellement les maisons d'édition via les contrats de prestations revient à reconnaître cet engagement et à les encourager dans sa concrétisation.

Les contrats de prestations avec les maisons d'édition visent les objectifs suivants :

- soutenir les maisons d'édition qui jouent un rôle clé dans la chaîne de production du livre
- permettre le renforcement de la structure afin de dégager du temps pour le travail d'édition et de publication : travail sur les textes, recherche d'auteur.e.s, promotion…
- favoriser la qualité de la production et éviter la surproduction
- encourager des actions qui visent le développement de la maison, comme des actions de promotion, mais aussi le développement du numérique par exemple
- créer un effet multiplicateur : l'argent qui est investi dans la maison d'édition permet en principe de vendre plus de livres et d'en répercuter les produits sur les auteur.e.s notamment
- promouvoir la création locale
- rationaliser le travail administratif des maisons d'édition en supprimant les demandes ponctuelles durant la période.

Conditions de participation

Pour concourir, la maison d'édition doit :

- être domiciliée à Genève et être inscrite au registre du commerce depuis au moins deux ans
- être active sur le marché du livre depuis au moins trois ans
- être porteuse d'une ligne éditoriale claire, à vocation culturelle
- avoir une diffusion professionnelle en Suisse et en francophonie
- disposer de minimum 30 titres à son catalogue et publier au minimum 10 titres par an
- rémunérer son personnel selon les pratiques en vigueur dans la profession

- offrir à ses auteur.e.s des conditions contractuelles équitables, parmi lesquelles figurent l'obligation de diffusion à la charge de la maison d'édition et une rétribution (droits d'auteur, ouvrages) transparente

Contenu du dossier

Le dossier comprendra les documents numérotés comme suit :

1. la fiche signalétique remplie
2. une lettre de motivation
3. un dossier de demande présentant notamment :
 i) le projet culturel (ligne éditoriale) de la maison d'édition
 ii) le projet éditorial pour la période concernée (y.c. rythme de publication, part des auteur.e.s et créateurs/trices genevois.e.s)
 iii) les modalités de réalisation des ouvrages (sélection, lectorat, graphisme, impression…)
 iv) la politique de rémunération des auteur.e.s (avances, droits d'auteurs)
 v) la stratégie de promotion et de diffusion (y.c. politique de prix)
 vi) le/s projet/s éventuel/s de médiation culturelle (lien avec les écoles, les centres de formation)
 vii) minimum 3 objectifs généraux et 3 objectifs spécifiques à la période, à atteindre, avec leurs indicateurs
4. une liste des ouvrages édités durant les 4 dernières années, comprenant une liste des auteur.e.s ou sujets en lien avec Genève publiés
5. un exemple de contrat d'auteur
6. une sélection d'articles de presse
7. la liste des prix/bourses/soutiens obtenus les 4 dernières années
8. les actions mises en place pour une éco-responsabilité de l'infrastructure (politique de déplacement des responsables de la maison d'édition et des auteur.e.s, production des ouvrages, gestion des stocks, lieux d'impression, etc.)
9. les comptes 2024 et les comptes 2025 révisés (bilan, comptes d'exploitation, annexes)
10. un plan financier quinquennal (budget et financement) présenté à l'aide du formulaire
11. pour les maisons déjà au bénéfice d'un contrat de prestations, le rapport d'évaluation 2023-2026 dûment complété
12. l'extrait du registre du commerce
13. une liste des personnes employées et/ou participant au projet de la maison d'édition (avec le pourcentage de travail et la fonction)

Critères de sélection

Les critères suivants permettront d'évaluer les dossiers de candidature et d'orienter le choix des maisons d'édition qui seront retenues à l'issue du concours :

- pertinence de la ligne éditoriale
- qualité des ouvrages publiés
- engagement en faveur de la promotion et de la diffusion des ouvrages
- valeur culturelle de la production
- rayonnement de la maison d'édition
- importance pour le patrimoine genevois
- situation financière
- impact sur les auteur.e.s et créateur/trices : rémunération, rayonnement (cessions de droits notamment), présence dans les festivals et en librairie

- durabilité (sociale et environnementale) de la structure dans son mode de fonctionnement et dans ses réflexions
- pertinence du projet éditorial pour la période du contrat de prestations (faisabilité économique, impact sur la structure)
- évaluation réalisée au terme du contrat de prestations précédent (cas échéant)

Procédure

L'étude des dossiers est effectuée par un jury *ad hoc,* qui formule ses préavis à l'attention du conseiller d'Etat et propose les attributions de subventions en tenant compte du budget à disposition. Les attributions font l'objet d'un contrat de prestations pluriannuel, qui sera établi à l'automne 2026 par le service cantonal de la culture.
Les décisions du jury ne sont pas motivées.

Délai

Les dossiers doivent être déposés sous format numérique en un seul pdf **au plus tard le jeudi 30 avril 2026**, à l'adresse suivante : culture.livre@etat.ge.ch

Organisation et information

Service cantonal de la culture
culture.livre@etat.ge.ch
Tél : 022 546 66 80